

COMMUNE DE CAMALES

Séance du 26 juillet 2019

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 20/07/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean SEMPE

Présents : 11

Présents : Jean SEMPE, Nadine SEMPE, Jacques BERNADET, Michel CHPILIOTTOFF, Cyrille CANCEL, Elisabeth LE PRIVE, Nathalie MADILE, Michel MOULERE, Nathalie PIN, Christiane SUBERBIE, François TABEL

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Nadine SEMPE

Objet: Maintien des trésoreries de proximités - 2019_016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les projets présentés dans le cadre de la géographie revisitée dans le département des Hautes-Pyrénées par la Direction Générale des Finances Publiques,

Vu la fermeture programmée des Trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanences dans les mairies, présence ponctuelle dans les MSAP et France Services).

Vu le regroupement des SIP de Lourdes et Lannemezan et du SIE de Lourdes à Tarbes.

Vu la création d'une seule Trésorerie hospitalière sur le département.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents.

Décide de s'opposer :

A cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural ;

Exige :

- Le maintien d'une Trésorerie de proximité par EPCI avec le plein exercice de leurs compétences actuelles (recouvrement en matière d'impôt, tenue des comptes des hôpitaux et des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux) ;
- Le maintien du Service des Impôts des Particuliers de Lannemezan et de Lourdes de pleine compétence ;
- Le maintien du Service des Impôts des Entreprises de Lourdes de pleine compétence.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 01 / 08 / 2019
et publié ou notifié
le 01 / 08 / 2019

Le Maire,

Jean SEMPE

